

**Carbone Lorraine fait appel de la décision
de la Cour Européenne de Justice**

La Commission Européenne vient d'informer Carbone Lorraine qu'elle avait terminé son enquête sur les pratiques anti-concurrentielles dans le domaine des produits en carbone et graphite pour applications électriques et applications mécaniques pendant la période 1989 –1999, et qu'elle a décidé de lui imposer une amende de 43 millions d'euros.

Le groupe fera appel de cette décision auprès de la Cour Européenne de Justice car il est d'ores et déjà convaincu d'avoir de nombreux motifs d'appel. La Commission n'a fait aucun cas des arguments objectifs qui lui ont été présentés au cours de l'enquête qui a pourtant été conduite en totale coopération et transparence de la part de Carbone Lorraine. Par ailleurs le montant imposé lui apparaît complètement disproportionné avec les faits reprochés et plus encore avec leurs conséquences économiques. La décision aboutit à une inégalité de traitement des entreprises concernées qui est totalement injustifiée et pour laquelle le groupe demandera réparation devant la Cour Européenne de Justice au travers d'une réduction substantielle de l'amende.

Enfin, Carbone Lorraine constate que des informations couvertes par le secret de l'instruction ont été rendues publiques le lundi 1^{er} décembre, deux jours avant la publication de sa décision par la Commission. Cette situation reproduit celle qui était déjà survenue en décembre 2002 dans des circonstances analogues, à l'occasion de la décision rendue dans les spécialités graphite. Ces fuites concernent chaque fois la quasi-totalité des sociétés concernées et interviennent à un moment où ces dernières ne peuvent répondre, puisqu'elles ignorent encore la décision. Le Groupe se réserve la possibilité d'engager les procédures nécessaires devant les juridictions compétentes pour identifier les auteurs et les commanditaires de ces fuites et obtenir réparation du grave préjudice subi par la société et ses actionnaires.

Carbone Lorraine rappelle qu'il a mis en œuvre depuis 1999 un programme mondial de formation et de sensibilisation de ses responsables opérationnels et commerciaux aux réglementations concernant les pratiques concurrentielles. Des mesures très strictes de contrôle interne et externe assurent l'application scrupuleuse des règles de la concurrence dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent. Le Groupe continuera à appliquer cette politique bien que l'approche de la Commission dans ce dossier ne soit pas de nature à développer la collaboration et la transparence des entreprises.

-- FIN --

Informations sur le Groupe :

Carbone Lorraine est un groupe industriel spécialisé dans les composants électriques (balais pour moteurs électriques, aimants, fusibles) et les systèmes et matériaux avancés. Fortement implanté à l'international, le Groupe occupe des positions de tout premier rang mondial sur ses principaux marchés :

- | | |
|----------------------------|---|
| ▪ Applications Electriques | n°2 mondial en balais pour moteurs électriques |
| ▪ Aimants Permanents | n°3 mondial en aimants pour automobiles |
| ▪ Protection Electrique | n°2 mondial en fusibles industriels |
| ▪ Systèmes et | n°1 mondial en équipements thermiques anticorrosion |
| Matériaux Avancés | n°2 mondial en applications à hautes températures du graphite isostatique |

Le Groupe est coté au Premier Marché de la Bourse de Paris et fait partie des indices SBF 120 et Euronext 150.

Pour en savoir plus, visitez le site Internet www.carbonelorraine.com

Contact Communication Financière
Carbone Lorraine
Anne MILLS

Tél. : +33 (0)1 46 91 54 48
Fax : +33 (0)1 46 91 54 07
anne.mills@carbonelorraine.com

Contact Presse
Publicis Consultants.Ecom
Daphné CLAUDE

Tél. : +33 (0)1 44 43 75 89
Fax : +33 (0)1 44 43 75 65
daphne.claude@consultants.publicis.fr

